

- Colonies déclarées en 2025 :
 - Adhésion au Syndicat :
 - N°apiculteur (NAPI):



GDSA38
 145 espace Trois Fontaines
 38140 RIVES
 Tel.: 09 74 50 85 85
 apiculture.gds38@reseauGDS.com

Nom –Prénom :
 Adresse :
 CP - Ville :
 Mail :

COMMANDE DE MEDICAMENTS ANTI-VARROA année 2025
 à retourner **IMPERATIVEMENT avant le 12 mai au GDSA, dernier délai !**
 ou sur le site apiculture.gds-isere.fr

Tarif Dépositaire Choix 1	1	APIVAR	Etui de 10 lanières pour 5 ruches 24 € TTC	Quantités = (2 lanières par ruche)	Total (1)€
	2	APIVAR	Etui de 4 lanières pour 2 ruches 13.5 € TTC	Quantités = (2 lanières par ruche)	Total (2)€
	3	APILIFE VAR (Thymol)	Sachet de 2 plaquettes 5.5 € TTC	Quantités = (4 plaquettes par ruche)	Total (3)€
	4	Varroaxal 75 g	Sachet de 75 g 43 € TTC	Quantités = (Pour 25 à 35 ruches)	Total (3)€
	5	Varroaxal 200g	Pot de 200g 110 € TTC	Quantités = (Pour 75 à 100 ruches)	Total (3)€
	4	OXYBEE (Acide oxalique+ glycérol +huiles essentielles)	Bouteille de 1L 37 € TTC	Quantités = (1 bouteille 1 litre pour 20 ruches)	Total (4)€
	5	VARROMED (Acide oxalique + acide formique)	Bouteille de 550 ml 28 € TTC	Quantités = (1 bouteille pour 10 ruches)	Total (5)€
Si envoi postal : Tarifs selon les quantités	De 1 à 2 étuis APIVAR, de 1 à 20 sachets Apilife ou de 1 à 20 sachets de Varroaxal (75g)			10 €€
	De 3 à 5 étuis Apivar, de 21 à 50 sachets Apilife, 1 à 4 sachets Varroaxal			12 €€
Total général (médicaments + Poste (si nécessaire)) (Pas d'envoi par la Poste pour Varromed et Oxybee)				€

Choix 1 : médicaments disponibles SANS FRAIS chez votre dépositaire (**précisez son nom**) : * _____
Choix 2 : médicaments expédiés à votre adresse (uniquement Apilife Var, Apivar, Varroaxal (75g) **Attention, pas d'envoi par la poste pour le Varromed et l'Oxybee** (Merci de faire le total des médicaments + frais de port).

CHOISIR VOTRE DEPOSITAIRE	Adresse	Téléphone
DELAIRE Claude	Abeille Dauphinoise 22 Place Bernard Palissy - POISAT	04 76 25 07 09
LOYER Denis	Syndicat Apicole Dauphinois 2 bis rue René Camphin- FONTAINE	04 76 21 77 88
GDS de L'Isère	145 espace trois fontaines - 38140 RIVES	09 74 50 85 85
CAMUS Etienne	Audière 38650 St PAUL LES MONESTIER	06 49 03 66 81
GIRARD Annie	821 Route du Plan - 38520 BOURG D'OISANS	07 86 33 62 48
FLUZIN Jérôme	479 chemin du bas de Seyssuel - 38200 SEYSSUEL	06 13 21 21 11
ORSALDO Yves	42 rue du Garat - 38500 VOIRON	06 67 84 85 60
FEUGIER Pierre	497 rte de Pertuzou - 38160 ST VERAND	04 76 38 05 65
MAYEUX Véronique	37 lot la lambertièrre - 38620 SAINT GEOIRE EN VALDAINE	06 88 40 28 19

Remplissez le bon de commande ci-dessus – Envoyez avant le 12 mai 2025 accompagné de votre chèque libellé à l'ordre du G.D.S.A 38 à l'adresse GDSA 145 espace des Trois Fontaines 38140 RIVES
 Les médicaments sont à retirer dès le 18 juin et impérativement avant le 19 juillet 2025

Rappelons que la section apicole du GDS ne propose que des traitements disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) dont l'efficacité et la nocivité pour les abeilles ont été testés.

Mots des Présidents,

Aujourd'hui la première cause de mortalité des colonies en Isère est la varroase : car le varroa en synergie avec les virus et les pesticides crée un cocktail explosif pour nos colonies.

Notre objectif doit être de maintenir tout au long de la saison un niveau d'infestation qui soit le plus bas possible, c'est-à-dire inférieur à 3 varroas pour 100 abeilles.

Le comptage et l'évaluation de l'infestation doit être une préoccupation tout au long de la saison. En particulier, avant le traitement d'été et lors de son retrait.

En moyenne les colonies hébergent en été plus de 2000 varroas. Un bon traitement estival élimine 90% d'entre eux. Il en reste donc plus de 200, ce qui est au-dessus du seuil de tolérance consensuellement admis pour passer l'hiver et redémarrer une saison correcte.

D'autant plus que les ré-infestations peuvent être importantes en fin de saison.

Aussi afin de préserver au mieux les colonies nous préconisons fortement la bithérapie :

- Un traitement estival après la récolte (en juillet) avec APIVAR ou APILIFE VAR.
Si vous avez plus de 10 varroas en chute naturelle en 24h avant la pose des lanières, il est souhaitable d'abaisser la charge de varroas : cela en faisant quelques jours avant en fin de journée, un dégouttement avec de l'OXYBEE ou du VARROMED. Le dégouttement allégera rapidement la charge en varroas sur les abeilles car en présence de couvain seul les varroas qui sont sur les abeilles seront tués, soit environ 20%. Ensuite l'APIVAR ou L'APILIFE VAR agiront sur le long terme. A l'enlèvement des lanières, faites un nouveau comptage pour vérifier l'efficacité du traitement.
- Un traitement par dégouttement de VARROMED ou OXYBEE à réaliser hors couvain. Généralement vers le 15 décembre afin de tenir compte des conditions climatiques sévissant en Isère.
- ⚠ Soyez prudent, une utilisation répétée de médicaments à base d'acide oxalique fatigue les abeilles et vont faire naître des résistances.

La lutte contre le varroa est collective et il serait bien que la période de traitement soit coordonnée entre les apiculteurs pour éviter le plus possible les ré-infestations.

Après une rupture d'un an pour limiter les résistances nous vous repropsons l'APIVAR sur le département.

Nous ne proposons plus l'APIBIOXAL car ce médicament est très avantageusement remplacé par le VARROXAL. Le VARROXAL en poudre se conserve 5 ans et vous permet de préparer la quantité juste nécessaire pour votre traitement.

Pour vous accompagner les 28 Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) de l'Isère viendront vous rendre visite et vous conseiller sur la bonne conduite sanitaire du rucher.

Bernard VERNEYRE et Denis LOYER
Co-présidents
Section apicole du GDS38

L'apiculteur s'engage à suivre le Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) du GDSA38.

Les médicaments seront disponibles du mercredi 18 juin 2025 au 19 juillet 2025, dernier délai !

* Apportez votre registre d'élevage lors du retrait des médicaments

Rappel pour mémoire :

Médicament commandé : _____ Nombre : _____ Médicament commandé : _____ Nombre : _____
Médicament commandé : _____ Nombre : _____ Médicament commandé : _____ Nombre : _____

Attention : les produits non retirés après le 19 juillet 2025 ne seront pas remboursés et seront rapatriés au GDSA à Rives.

Rappel : les plaquettes ou lanières utilisées ou périmées doivent être retournées dans les syndicats dans l'emballage d'origine fermé

Traitement d'été à réaliser dès juillet

Traitement à réaliser le plus tôt possible après la récolte, au plus tard FIN JUILLET pour que les abeilles d'hiver, à naître soient dans le meilleur état sanitaire possible.

Notice concernant la commande des médicaments de lutte contre le varroa en 2025

MODALITES D'UTILISATION DES DIFFERENTS MEDICAMENTS PROPOSES :

APIVAR® : (Amitraze)

Après la dernière miellée, les lanières (deux pour les ruches, une pour les ruchettes) sont suspendues entre les cadres de couvains (à deux ou trois cadres d'intervalle pour les ruches, au centre pour les ruchettes). Après un mois de traitement, il est indispensable de vérifier que les lanières soient toujours dans le couvain et de les repositionner si nécessaire. Elles sont à retirer après 10 à 12 semaines.

APILIFE-VAR :

Spécialité renfermant 7g de Thymol par plaquette (2 plaquettes par sachet) + huile essentielle d'eucalyptus + menthol et du camphre sur une plaquette de vermiculite. La tablette sera coupée en deux (ou en 4) et posée sur les cadres en diagonale, elle sera changée 3 à 4 fois à 1 semaine d'intervalle.

VARROXAL

PAR DEGOUTTEMENT :

- Quand traiter ?

Traitement unique sur colonie sans couvain :

- en été après la récolte
- en automne/hiver (entre 2 et 10 degrés)

- Comment traiter ?

Dose pour 4 colonies :

- Été ou hiver en Europe du Sud : 12 cuillères doseuses

Préparation de la solution : mélanger dans un récipient non métallique la dose de Varroxaal avec 200ml de sirop de sucre (1 :1) en conservant une température comprise entre 30°et 35°C. Fermer le récipient et agiter vigoureusement jusqu'à dissolution complète de la poudre. Appliquer la solution claire à l'aide d'une seringue de 60ml.

Quantité à appliquer par inter-cadre occupé par les abeilles 5-6 ml pour grands cadres (Dadant).

A savoir : la chute des acariens se poursuivra pendant 3 semaines.

PAR SUBLIMATION (EVAPORATION) :

La sublimation nécessite des équipements de protection : combinaison, gants et masque intégral adapté aux vapeurs acides

- Quand traiter :

Réaliser 1 seul traitement en automne/hiver (températures extérieures comprises entre 2°C et 10°C) sur colonie sans couvain.

Réaliser un 2nd traitement après 2 semaines :

- si les colonies sont fortement infestées (plus d'une chute d'acariens par jour) ou
- si présence de plaques de cellules operculées dans les colonies pendant l'hiver.

- Comment traiter ?

Dose : 2 grammes (ou 2 cuillères doseuses)

Avec un appareil évaporateur de type [Varrox](#) ou [Varrox Eddy](#) (suivre les instructions de l'évaporateur)

Maintenir la ruche fermée pendant un certain temps : 5 minutes

Durée de conservation de la poudre 5 ans.

OXYBEE (Acide oxalique) :

Il se présente sous forme de poudre et solution de dispersion à 39 mg/ml d'acide oxalique. Un seul traitement doit être appliqué par ruche et sur des colonies sans couvain.

Le produit doit être administré, en utilisant un dispositif de mesure approprié muni de graduations (par exemple, pipette automatique, seringue jetable), sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

Le dosage doit être effectué avec précaution et tout surdosage doit être évité.

Une dose maximale de 5 à 6 ml de la dispersion doit être administrée une seule fois par espace inter- cadre occupé par des abeilles. La quantité totale de produit administré à une colonie ne doit pas dépasser 54 ml. Par conséquent, si nécessaire, la dose par espace inter-cadre doit être réduite afin de ne pas dépasser la quantité totale maximale administrée par colonie.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres. La température extérieure au cours du traitement par Oxybee doit être au moins de 3 °C.

La durée de conservation d'un flacon entamé est de 1 an au réfrigérateur.

VARROMED (Acide oxalique + acide formique) :

VARROMED 5 mg/ml + 44 mg/ml DISPERSION ND contenant :

5 mg acide formique, 44 mg acide oxalique et un certain nombre d'excipients.

Le produit doit être à une température de 25 à 35°C et administré en fin de journée, lorsque l'activité de vol devient faible. La durée de conservation d'un flacon entamé est de 3 semaines au réfrigérateur.

Attention : veuillez varier les traitements pour limiter la création des résistances du varroa aux médicaments.

Utiliser en complément les biotechniques, cadres à mâles au printemps et engagement l'été.